

Le 7 octobre 2024

Comité sénatorial permanent des banques,
du commerce et de l'économie
Sénat du Canada
Ottawa, ON K1A 0A4

Objet : Projet de loi C-244, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* (diagnostic, entretien et réparation) et projet de loi C-294, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* (interopérabilité)

Bonjour à tous les membres du comité,

Au nom de la Canadian Canola Growers Association (CCGA), nous vous écrivons pour vous faire part de notre appui au projet de loi C-244, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* (diagnostic, entretien et réparation) et au projet de loi C-294, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* (interopérabilité). Ces projets de loi ont des incidences directes sur le droit au diagnostic, à l'entretien, à la réparation et à l'interopérabilité des machines agricoles.

Ayant des bureaux à Winnipeg et à Ottawa, la CCGA représente 40 000 producteurs de canola de l'Ontario à la Colombie-Britannique sur les enjeux, les politiques et les programmes nationaux et internationaux qui ont une incidence sur la rentabilité des exploitations agricoles. Le canola est la culture de semences la plus répandue au Canada et constitue la plus importante rentrée d'argent de tous les produits agricoles, ayant rapporté aux producteurs 13,7 G\$ en 2023. Chaque année, l'industrie du canola contribue à hauteur de 29,9 G\$ à l'économie soutient plus de 200 000 emplois canadiens et les exportations ont été évaluées à 15,8 G\$ en 2023.

À l'ère de l'agriculture numérique, l'environnement monopolistique actuel des services de réparation fait que les producteurs ne sont pas en mesure de régler rapidement les difficultés liées à la réparation de leurs machines. Il en résulte des inefficacités, une perte de concurrentialité, un étouffement de l'innovation et une augmentation des coûts et des risques pour les revenus agricoles pendant la courte saison de végétation canadienne. Cette situation est particulièrement vraie lorsque les producteurs doivent réparer leur matériel pendant la récolte, car chaque heure de retard peut leur coûter des milliers de dollars et compromettre la qualité du grain.

Canadian Canola Growers Association

Winnipeg Office

600-1661 Portage Avenue
Winnipeg, MB R3J 3T7
T: 204.788.0090

Ottawa Office

703-350 Sparks Street
Ottawa, ON K1R 7S8
T: 613.421.0710

ccga.ca

KINCENTRIC
Best Employer

CANADA 2024



Les exploitations agricoles modernes dépendent de machines spécialisées, comme les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, dont le fonctionnement nécessite souvent des connexions GPS, des capteurs et des logiciels numériques. De plus, les machines et les outils modernes jouent un rôle essentiel dans l'utilisation efficace des intrants tels que le diesel, les engrais, les semences et les produits de protection des cultures qui soutiennent la production et la durabilité. Ces équipements sont essentiels pour que les producteurs canadiens puissent continuer à nourrir et à alimenter le Canada et le monde, tout en contribuant à la réduction des émissions.

Au Canada, la période de végétation est courte, ce qui signifie que le temps est précieux. Les producteurs investissent dans l'achat de pièces supplémentaires pour remédier aux bris mécaniques en temps opportun dès qu'ils se produisent inévitablement. Cependant, les options limitées pour traiter les avertissements numériques ou les erreurs qui se produisent dans le logiciel intégré de l'équipement signifient que les opérations agricoles peuvent être interrompues pendant des heures, voire des jours. Les pannes de machines pendant la saison de végétation constituent une menace majeure pour le rendement et la qualité de chaque récolte, qui sont les facteurs déterminants des revenus annuels d'une exploitation agricole familiale.

Les producteurs ont besoin d'un moyen efficace et abordable pour effectuer le diagnostic et la réparation de leur équipement et ne pas dépendre entièrement des fabricants d'équipement d'origine (FEO) qui peuvent parfois se trouver à des heures de route des exploitations agricoles situées dans des collectivités rurales et éloignées. Malheureusement, les producteurs n'ont pas la possibilité de réaliser des économies, d'investir dans des machines et des outils améliorés et efficaces ou de tirer parti des possibilités concurrentielles si les lois canadiennes continuent d'exclure ou de limiter la possibilité pour les propriétaires de machines de diagnostiquer et de réparer leur équipement. Des recherches menées aux États-Unis ont montré que 77 % des producteurs disent avoir acheté, ou envisagé d'acheter, des équipements plus anciens pour éviter d'avoir à réparer des logiciels sur des machines modernes, malgré les avantages potentiels qu'elles offrent.¹

Actuellement, tant les producteurs que les fournisseurs tiers ne disposent pas d'un accès raisonnable aux logiciels propriétaires et à la documentation technique nécessaire pour effectuer toutes les réparations sur les équipements agricoles modernes, ce qui limite les options de réparation dont disposent les producteurs. Ce manque de renseignements et l'utilisation de mesures de protection technique ont eu pour effet de rendre les producteurs complètement dépendants des concessionnaires d'équipements pour effectuer une part importante du diagnostic et de la réparation de l'équipement agricole.

¹ U.S. Public Interest Research Group (le 1^{er} février 2022). Why Farmers Need Right to Repair. <https://pirg.org/edfund/resources/why-farmers-need-right-to-repair-2/> (en anglais seulement)

À titre d'exemple, l'un de nos producteurs de canola a constaté un code d'erreur sur sa moissonneuse-batteuse qui empêchait la machine de fonctionner. Il a essayé de déterminer manuellement la tension des capteurs de la machine pour trouver le capteur défectueux, mais il n'a pas pu le faire sans risquer d'endommager quelque chose, et il a donc dû appeler un mécanicien du concessionnaire. Le technicien a dû parcourir plus de 400 km pour arriver à la ferme, mais il a pu brancher son ordinateur sur la machine et voir quel était le problème en 30 secondes. De plus, comme le technicien n'avait pas le capteur approprié avec lui, le producteur a dû le suivre sur 400 km jusqu'au concessionnaire pour se le procurer et l'a remplacé lui-même. Cette opération lui a coûté 900 \$ et des heures d'immobilisation pour l'appel de service afin de lire la tension à partir d'un ordinateur portable qui aurait dû être à la disposition du producteur dès le début.

L'interopérabilité a été un moyen pour innover et inventer. La plupart des améliorations apportées aux outils agricoles sont le fruit de la connaissance des producteurs de ce qui est nécessaire à l'accomplissement d'un travail. Dans le passé, ils pouvaient brancher leur tracteur ou leur moissonneuse-batteuse sur leur nouvel outil ou sur l'outil amélioré pour voir s'ils étaient compatibles. Les équipements les plus récents ne le permettent plus, car les coupleurs ou l'ordinateur de la machine ne reconnaissent pas les autres outils. Les producteurs ont souvent plusieurs machines de différents fabricants sur leur exploitation et il est essentiel qu'elles « communiquent » toutes entre elles. Par exemple, les moissonneuses-batteuses devraient être compatibles avec les abatteuses d'autres marques. Ce type d'interopérabilité que permet le projet de loi C-294 favorisera un meilleur accès à l'innovation et à des prix concurrentiels pour les producteurs.

Nous pensons que le gouvernement fédéral a un rôle précis à jouer dans l'établissement d'une structure législative qui trouve un équilibre mesuré et approprié avec l'intention de créer un marché concurrentiel pour l'interopérabilité et la réparation des équipements qui permettra aux producteurs de décider d'effectuer eux-mêmes les réparations en toute sécurité, par l'intermédiaire d'une tierce partie qualifiée, ou par l'intermédiaire des FEO. Les changements pourraient également favoriser de nouvelles occasions d'affaires pour les Canadiens en créant plus de commerces vendant de l'équipement et d'ateliers de réparation dans les collectivités rurales. Les projets de loi C-244 et C-294 permettraient cette évolution.

En conclusion, la CCGA appuie les projets de loi C-244 et C-294 et demande aux sénateurs de les adopter. Les producteurs ont besoin que leur équipement fonctionne dans des périodes cruciales telles que l'ensemencement et la récolte. La CCGA appuie le projet de loi C-244, car il permet aux producteurs de choisir qui peut établir le diagnostic et réparer leur équipement, ce qui leur fait gagner un temps précieux et contribue à réduire le coût de l'équipement en favorisant la concurrence. Le fait de permettre à des appareils agricoles provenant de différents fabricants de communiquer entre eux augmente également le choix offert aux producteurs, ce qui stimule la

concurrence et l'innovation. La CCGA appuie le projet de loi C-294 en vue de faciliter cette évolution.

Veillez agréer mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dave Carey', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Dave Carey
Vice-président, Relations avec le gouvernement et l'industrie
Canadian Canola Growers Association